

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/19/1133 du 25 mars 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant le raccordement de la localité de Mecher à la station d'épuration de Clervaux au nom et pour compte du Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord (SIDEN).

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 29 juin 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER